



## Démission sans préavis avec heure sup à payer

Par **croco2000**, le **28/11/2010** à **13:10**

Bonjour à tous,

Voilà je suis actuellement propriétaire et patron d'une petite entreprise de pâtisserie en moselle et j'ai un employé qui a fait une dépression donc il c'est mis en maladie une semaine et la il est revenu debut de semaine et présente ca démission il en a marre etc... il ma demander si il etais obliger de faire son préavis, et si il le fesait qu' il n'était pas sur de bien faire son travail! donc on à fait une lettre ensemble pour qu'il ne fasse pas son préavis signé etc, mais voila le problème donc lundi on etais le 22 novembre je le paie jusqu'au 22 et je lui ajoute ces heures et congé payé c'est bien ca??? je n ai pas eu le temp encore de voir avec mon comptable si quelqu un peut m aiguiller!! merci